

### CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

08/06/2021

532892 - Actu-Juridique.fr

#### Valophis Sarépa

S.A. d'HLM à Directoire  
et Conseil de Surveillance  
au capital de 1 478 556 euros

Siège social :

**9 route de Choisy  
94000 Créteil**

572 204 014 R.C.S. Créteil

Dans le contexte d'épidémie de Coronavirus (COVID-19), des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le Gouvernement, le Directoire de Valophis Sarépa, réuni le 20 mai 2021 en visioconférence, a décidé de convoquer les actionnaires de Valophis Sarépa, Société Anonyme d'HLM, en Assemblée Générale Mixte, le **28 juin 2021 à 10 heures**, 30 en visioconférence. Cette assemblée se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique de ses actionnaires.

Cette décision résulte des dispositions de l'ordonnance du 26 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées Générales, prises par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

L'assemblée Générale Mixte portera sur l'ordre du jour suivant :

#### En la forme extraordinaire

- Changement du mode de gestion de la société : adoption du conseil d'administration pour l'administration et la direction de la société.

- Adoption des nouveaux statuts de la société.

#### En la forme ordinaire

- Nomination des administrateurs.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée étant à huis clos, les actionnaires sont invités à exprimer leur droit de vote en utilisant les dispositifs de vote à distance (via un formulaire de vote par correspondance).

Des formulaires de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social. La demande de formulaire doit être faite par lettre simple.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée. Pour être pris en considération, tout bulletin de vote doit parvenir au plus tard à la société trois jours avant la date de l'Assemblée.

Le Directoire